

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
VILLE DE VILLEMOMBLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre, à dix-sept heures, légalement convoqué le dix décembre deux mille vingt, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et du Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020, modifiant le Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, prorogeant jusqu'au 16 février 2021 l'état d'urgence sanitaire déclaré par le Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 et prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire, la séance se tiendra sans public et sera retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; le port du masque est obligatoire.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, MM. BOULON Alex, PRINCE Patrick, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, M. BIYOUKAR Lahoussaine (à partir de 17h04), Mme LECOEUR Anne (à partir de 18h28), M. MAHMOUD Riad, Mme HECK Isabelle (à partir de 17h10), MM. MALLET Eric, GERBAUD Jean-Christophe, Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoints au Maire, Mmes SERONDE Françoise, VENACTER Jeannine (à partir de 18h28), MM. ACQUAVIVA François (à partir de 17h06), ROLLAND Guy, HADAD Hubert, Mmes PAGÉGIE Claudine, LEFEBVRE Concetta, MM. FITAMANT Alain, AVRAMOVIC Jovan, Mme BERGOUGNIOU Françoise, MM. LE MASSON Gilbert, CALMÉJANE Patrice, DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mmes LEFEVRE Laura, POCHON Elisabeth, MM. MINETTO Jean-Marc, RICHARD Antoine, Conseillers Municipaux.

Absents, représentés : Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par Mme PRIEUR-GUICHAOUA, Mme POLONI Françoise, Conseillère Municipale, par Mme SERONDE, Mme CÉDÉCIAS Arlette, Conseillère Municipale, par Mme FITAMANT, Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par Mme LECOEUR, M. KALANYAN Aram, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE.

Absents: M. BIYOUKAR (jusqu'à 17h03), Mme LECOEUR (jusqu'à 18h27), Mme HECK (jusqu'à 17h09), Mme VENACTER (jusqu'à 18h27), M. ACQUAVIVA (jusqu'à 17h05).

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR.

Les conseillers présents, au nombre de trente, représentant le tiers des membres en exercice (en application du chapitre IV - article 6 - de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, par dérogation au Code Général des Collectivités Territoriales), le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

le Conseil peut valablement délibérer.

N°9

OBJET : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2020 DE LA VILLE
[Nomenclature « Actes » : 7.1 Décisions budgétaires]

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la Commune,

VU la délibération n° 1 du 19 décembre 2019 du Conseil Municipal, rendue exécutoire le 24 décembre 2019, approuvant le Budget Primitif de la Ville de l'exercice 2020,

VU la délibération n°2 du 11 juin 2020, approuvant le Compte Gestion de l'exercice 2019 de la Ville,

VU la délibération n°3 du 11 juin 2020, approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2019 de la Ville,

VU la délibération n° 12 du 10 novembre 2020 approuvant le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020 de la Ville,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire 2020,

ELIBERE

à l'unanimité des suffrages exprimés,
ne prenant pas part au vote : Mme POCHON, MM. MINETTO, RICHARD,

APPROUVE la décision modificative n° 1 au Budget 2020 telle qu'elle figure dans le tableau ci-dessous :

IMPUTATION M14		LIBELLE	CODE FONCTION	MONTANT
CHAPITRE	ARTICLE			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT				52 028,00
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		52 028,00
	023	Virement à la section d'investissement	01 : Opérations non ventilables	52 028,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT				52 028,00
042		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		52 028,00
	722	Immobilisations corporelles	020 : Administration générale de la collectivité	52 028,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT				52 028,00
040		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		52 028,00
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	412 : Stades	640,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	020 : Administration générale de la collectivité	11 255,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	211 : Ecoles maternelles	4 319,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	212 : Ecoles primaires	8 453,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	213 : Classes regroupées	3 747,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	324 : Entretien du patrimoine culturel	2 347,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	411 : Salles de sports, gymnases	336,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	412 : Stades	2 479,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	413 : Piscines	1 323,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	422 : Autres activités pour les jeunes	2 076,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	64 : Crèches et garderies	775,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	823 : Espaces verts urbains	312,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	824 : Autres opérations d'aménagement urbain	628,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	90 : Interventions économiques	1 723,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	91 : Foires et marchés	1 922,00
	2151	Réseaux de voirie	211 : Ecoles maternelles	312,00
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	020 : Administration générale de la collectivité	449,00
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	212 : Ecoles primaires	126,00
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	311 : Expression musicale, lyrique et chorégraphique	135,00
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	64 : Crèches et garderies	745,00
	2184	Mobilier	020 : Administration générale de la collectivité	5 299,00
	2184	Mobilier	211 : Ecoles maternelles	269,00
	2184	Mobilier	213 : Classes regroupées	401,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	020 : Administration générale de la collectivité	1 957,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT				52 028,00

021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT Virement de la section de fonctionnement	01 : Opérations non ventilables	52 028,00 52 028,00
TOTAL DEPENSES				104 056,00
TOTAL RECETTES				104 056,00

PRECISE qu'après l'approbation de la décision modificative n° 1, le Budget 2020 s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	50 166 963,64	50 166 963,64
INVESTISSEMENT	17 503 672,00	17 503 672,00
TOTAL...	67 670 635,64	67 670 635,64

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis




Jean-Michel BLUTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20201216-dl_16122020_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2020

Affichage : 29/12/2020

Rendu exécutoire le 29/12/2020